



089/65

Tripoli,  
Jamahiriya  
arabe libyenne,  
8-13 octobre  
1994

**RAPPORT**

# **Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest Dix-neuvième session**



**Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture**

Rapport de Réunion  
N° AGP/1994/

RAPPORT DE LA 19ème SESSION DE LA  
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN  
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Tripoli (Libye),  
du 8 au 13 Octobre 1994

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, 1995

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
- OUVERTURE DE LA SESSION .....	1
- ORGANISATION DE LA SESSION .....	3
- ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT .....	3
- PARTICIPANTS A LA SESSION .....	3
- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	6
- ELECTION DU COMITE DE REDACTION .....	6
- SITUATION ACRIDIENNE D'OCTOBRE 1992 A OCTOBRE 1994 ET PREVISIONS POUR FIN 1994-DEBUT 1995 .....	6
- COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR..... SES MISSIONS A ROME ET AU CAIRE .....	8
- DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 21EME REUNION DU COMITE EXECUTIF TENUE A AGADIR (MAROC)... DU 25 AU 29 OCTOBRE 1993 .....	9
- RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET..... LE SUIVI DE L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS..... DE LA 18EME SESSION DE LA COMMISSION ET DE LA 21EME REUNION DE SON COMITE EXECUTIF.....	9
- FORCE MAGHREBINE D'INTERVENTION (FMI).....	10
- FORMATION .....	10
- RECHERCHE .....	11
- METEOROLOGIE ET TELEDETECTION .....	12
- LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN.....	13
- COOPERATION AVEC L'OCLALAV ET LA COMMISSION..... DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENT.	13
- PROBLEMES POSES, A LA REGION, PAR LES PESTICIDES..... UTILISES EN LUTTE ANTIACRIDIEENNE .....	14
- COMPTES ANNUELS POUR 1992,1993, DEPENSES ET ENGAGEMENTS POUR 1994 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL..... ET BUDGETS POUR 1995-1996 .....	15
- REGLEMENT INTERIEUR ET PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS A APPORTER A L'ACCORD PORTANT..... CREATION DE LA COMMISSION .....	15
- QUESTIONS DIVERSES .....	16
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION .....	16
- ADOPTION DU RAPPORT .....	16
- REMERCIEMENTS .....	17

ANNEXES

N° I : RAPPORT DE LA 21EME REUNION DU COMITE EXECUTIF AGADIR, (MAROC) 25-29 OCTOBRE 1993 .....	1-11
N° II : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE D'OCTOBRE 1992... A OCTOBRE 1994 .....	1-13
N° III : NOTE SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LE BUDGET DE LA COMMISSION .....	1-12

## Point 1 : Ouverture de la session

Conformément à la recommandation faite par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à sa dix-huitième session et répondant à l'aimable invitation de la Jamahirya, le Directeur-Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué, en accord avec les Gouvernements des Etats membres et le Président de la Commission, la dix-neuvième session de la Commission à Tripoli (Libye), du 8 au 13 octobre 1994.

Ont participé, à cette session, les délégués de tous les Etats membres : l'Algérie, la Jamahirya, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ainsi que le Représentant de la FAO/Siège et en qualité d'observateur, le Directeur-Général de l'OCLALAV, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient et le Représentant de la France.

M. Aissa ABDELKAFI, Secrétaire du Comité populaire pour l'agriculture et les ressources animales, a ouvert la session au nom de la Jamahirya et a souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux délégués, au Représentant de la FAO/Siège, au Directeur-Général de l'OCLALAV et à tous les observateurs. Il a également remercié tous les invités qui ont bien voulu assister à cette session.

Il a insisté sur l'importance de la tenue de cette session et rappelé que la Révolution du 1er septembre dans sa dimension internationale avait pour, entre autres objectifs, l'éradication du sous-développement socio-économique représenté dans ses trois éléments: la pauvreté, l'ignorance et les maladies et visait l'autosuffisance alimentaire et, par voie de conséquence, la transformation des masses populaires en une force créatrice et productive qui assume son destin. Elle a, en outre, réalisé de très nombreux projets gigantesques, dans le domaine alimentaire, notamment le grand fleuve artificiel considéré comme un des plus grands projets qu'a connu l'humanité au cours de son histoire contemporaine.

M. Aissa ABDELKAFI a rappelé la menace qui pèse plus que jamais sur la région et qui nécessite la mise en place de stratégies et de programmes scientifiques et pratiques pour la prospection et la lutte antiacridiennes dans la région. Il a également demandé à ce que la Commission élabore des programmes opérationnels pouvant être exécutés avec célérité et efficacité.

Il a mis en relief le rôle que joue le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Jamahirya qui a accordé une importance particulière à la coopération entre les pays du Maghreb et les Organisations régionales et internationales dans ce domaine. Ce Comité a mis en place des programmes communs de prospections périodiques terrestres et aériennes ainsi que l'échange quotidien d'informations et l'organisation d'équipes d'intervention dans les zones limitrophes de la Jamahirya.

Il a, par ailleurs, attiré l'attention de l'assistance sur le problème des pesticides et sur la protection de l'environnement. Il a insisté sur les dangers que représentent les produits chimiques périmés existant en grandes quantités dans la région et a exhorté l'Organisation des Nations Unies, les fabricants des matières actives, les institutions spécialisées et les donateurs à trouver des solutions appropriées pour éliminer ces produits inutilisés afin de préserver l'homme et son environnement.

M. Aissa ABDELKAFI a terminé son allocution en soulignant le rôle important et efficace joué par la FAO dans la promotion de l'agriculture des pays en développement, notamment en sa qualité de coordonnateur principal chargé de la lutte contre le Criquet pélerin, rôle que tous les pays le lui reconnaissent. Il a, également, loué les efforts entrepris par son Directeur-Général dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il a exprimé son souhait de voir la FAO renforcer davantage techniquement et matériellement les organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne.

De son côté, M. Abderrahmane HAFRAOUI a, au nom du Directeur-Général de la FAO, remercié le Gouvernement de la Jamahiriya d'avoir bien voulu organiser, au cours de cette année, les réunions de la Commission et de son Comité Exécutif. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a fait part de la considération de la FAO à l'égard des pays du Maghreb pour les efforts consentis et leur participation effective dans la préparation du projet régional de lutte préventive contre le Criquet pélerin et pour leur entière disposition à le soutenir.

Il a, également, rappelé le rôle prépondérant joué par la FAO dans la coordination régionale et internationale des actions et des programmes relatifs à la lutte antiacridienne et ce, depuis plus d'un demi-siècle. Il a, par ailleurs, souligné l'importance des actions communes et la nécessaire coordination entre les Etats concernés pour faire face au fléau acridien.

A ce sujet, le Représentant de la FAO a salué le rôle important et le dynamisme conséquent de la Commission de lutte contre le Criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest, appelant à son renforcement dans tous les domaines.

A la fin, il a demandé aux Etats membres de redoubler de vigilance en dépit de l'actuelle accalmie pour éviter toute recrudescence éventuelle du fléau dans la région et a souhaité plein succès aux travaux de la session.

A son tour, M. Embarek GUENDEZ, Président en exercice de la CLCPANO, a remercié le Gouvernement de la Jamahiriya en sa qualité de pays-hôte, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité accordée à tous les participants à cette session. Il a félicité la Commission pour ses activités soutenues et diversifiées dans tous les domaines de la lutte antiacridienne, notamment les prospections, la lutte et la formation.

Il a attiré l'attention des participants sur la nécessité de maintenir la vigilance dans la région en vue de faire face à tout développement éventuel de l'activité acridienne dans la région.

Il a enfin remercié la FAO, les institutions et les pays donateurs, de l'assistance fournie à la Commission et aux pays de la région.

### Organisation de la Session

Conformément aux dispositions prises lors des sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif, en séances communes, pour l'étude de l'ensemble des points de l'ordre du jour.

### Point 2 : Election du Président et du Vice-Président

Président : M. Mostefa ALIESH (Libye)  
Vice-Président : M. Embarek GUENDEZ (Algérie)

### Participants à la Session

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les Délégués des Etats membres, le Représentant de la FAO/Siège, le Représentant de la France, le Directeur-Général de l'OCLALAV et le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient.

Se sont excusés les Représentants de la Ligue des Etats Arabes et de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Végétaux.

### Algérie

M. Embarek GUENDEZ, Directeur-Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux  
12, avenue des Frères Ouaddak  
BP 80 EL HARRACH - ALGER  
Fax (213-2) 59 71 59 - Tél (213-2) 52 30 16 à 18  
Telex 64 199 DZ - 64 135 - 64 653

M. Bachir CHARA, Chef de Département à l'Institut National de la Protection des Végétaux  
12, avenue des Frères Ouaddak  
BP 80 EL-HARRACH - ALGER  
Fax (213-2) 59 71 59 - Tél (213-2) 52 30 16 à 18  
Telex 64 199 DZ - 64 135 - 64 653

### Jamahirya

M. Mostefa Mohammed ALIESH, Président du Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin  
Sidi El Masri - BP 7424 El Fernaj  
TRIPOLI  
Tél (218-21) 607 755 - (218-21) 607 198  
Fax (218-21) 602 351  
Telex 20 275

M. Mansour ESSGHAIER, Représentant permanent de la Jamahirya  
auprès de la FAO  
M. Abdessalam Khelifa BOURAOUI, membre du Comité  
M. Frej Mohammed KARRA, membre du Comité  
M. Abdelkader AZZI, expert en acridologie auprès du Comité  
M. Mostefa Ali MAATOUG, expert en météorologie auprès du Comité

### Maroc

M. Said GHAOUT, Chef du Centre National de la lutte Antiacridienne  
d'Aït-Melloul  
BP 125 INEZGANE  
Tél (212-8) 24 12 21 - 14 96  
Fax (212-8) 24 15 29  
Telex 81 741 - 82 999

### Mauritanie

M. Mohamed YAHIA Ould Mahmoud, Chef du Service de la Protection  
des Végétaux  
DDRAP - MDRE  
BP 180 NOUAKCHOTT  
Fax (222-2) 561 94  
Tél (222-2) 586 06 - 579 89

### Tunisie

M. Hasnaoui ZAIDI, Sous-Directeur de la Défense des Cultures  
Ministère de l'Agriculture  
30, rue Alain Savary  
TUNIS  
Tél (216-1) 788 979  
Fax (216-1) 797 047

M. Houcine SGHAIER, Président-Directeur -Général de la SONAPROV  
20, rue Taieb M'hiri  
2014 MEGRINE-RIADH  
Tel (216-1) 434 396 - 433 449  
Fax (216-1) 434 233  
Telex 14 534 TN

M. Faycal BEN DAKHLIA, Institut National de la Météorologie  
Service d'Agrométéorologie  
BP 156  
2035 TUNIS-CARTHAGE  
Tél (216-1) 782 400  
Fax (216-1) 784 608

M. Hafedh HAMDI  
Sous-Direction de la Défenses des Cultures  
Ministère de l'Agriculture  
30, rue Alain Savary  
TUNIS

M. Maamoun HAMMI  
 Sous-Direction de la Défense des Cultures  
 Ministère de l'Agriculture  
 30, rue Alain Savary  
 TUNIS

Observateurs

M. Ahmadou NDIAYE, Directeur-Général de l'OCLALAV  
 BP 1066 DAKAR-SENEGAL  
 Tél (221) 32 34 79  
 Fax (221) 32 04 87

Mme Annie MONARD, Représentant la France  
 CIRAD-GERDAT-PRIFAS  
 BP 5035  
 34032 MONTPELLIER CEDEX 1 - FRANCE  
 Tél (33) 67 61 55 22  
 Fax (33) 67 41 09 58

M. Mahmoud Tahar, Secrétaire de la Commission de lutte contre  
 le Criquet pèlerin au Proche-Orient.  
 P.O. Box 2223 LE CAIRE  
 11, El Eslah El Zerai St.,  
 EGYPTE  
 Tél (202) 3497184 - 702229  
 Fax (202) 3495981 - 3616804  
 Telex 21055 FAONE UN

FAO

M. Abderrahmane HAFRAOUI, Fonctionnaire Principal Responsable  
 du Groupe acridiens, autres ravageurs migrants et opérations  
 d'Urgence AGP-FAO  
 Via delle Terme di Caracalla  
 00100 ROME - ITALIE  
 Tél (396) 52 25 40 21  
 Fax (396) 52 25 271

M. Nézil MAHJOUB, Secrétaire de la Commission de lutte contre  
 le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest  
 30, rue Alain Savary  
 1002 TUNIS - TUNISIE  
 Tél (216-1) 800 468  
 Fax (216-1) 800 895

M. Denis FADDA, Spécialiste des questions juridiques  
 Bureau juridique de la FAO  
 FAO  
 Via delle Terme di Caracalla  
 00100 ROME - ITALIE  
 Tél (396) 52 25 73 672  
 Fax (396) 50 57 97 44 08  
 Telex 610181 FAO



### Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Après discussions et introduction de légères modifications à l'ordre du jour provisoire proposé, les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Election du Président et du Vice-Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Election du Comité de rédaction.
5. Situation acridienne d'octobre 1992 à octobre 1994 et prévisions pour fin 1994-début 1995.
6. Compte rendu du Président de la Commission sur ses missions à Rome et au Caire.
7. Discussion et adoption du rapport de la 21e session du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 25 au 29 octobre 1993.
8. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 18e session de la Commission et de la 21e réunion de son Comité Exécutif.
9. Force maghrébine d'intervention contre le Criquet pélerin.
10. Formation.
11. Recherche.
12. Météorologie et télédétection.
13. Lutte préventive contre le Criquet pélerin.
14. Coopération avec l'OCLALAV et la Commission de lutte contre le Criquet pélerin au Proche-Orient.
15. Problèmes posés, à la région, par les pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne.
16. Comptes annuels pour 1992, 1993 et 1994 et programmes de travail et budgets pour 1995 et 1996.
17. Règlement intérieur et modifications à apporter éventuellement à l'accord portant création de la Commission.
18. Questions diverses :
  - situation exceptionnelle du Secrétariat de la Commission.
  - Recherche de fonds extérieurs.
19. Date et lieu de la prochaine session.
20. Adoption du rapport.

### Point 4 : Election du Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un Comité composé d'un délégué de chaque Etat membre, du Secrétaire de la Commission et du Représentant de la FAO/Siège.

### Point 5 : Situation acridienne d'octobre 1992 à octobre 1994 et prévisions pour fin 1994-début 1995.

De l'exposé du Secrétaire de la Commission sur la situation acridienne qui a prévalu d'octobre 1992 à octobre 1994 au niveau de l'aire d'invasion en général et en Afrique du Nord-Ouest en particulier, complété par les informations communiquées par le Représentant de la FAO/Siège, les Délégués des Etats membres

et les Observateurs, il ressort qu'une nouvelle recrudescence du Criquet pélerin s'est produite et a touché de nombreux pays des régions orientale, centrale et occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pélerin.

Cette reprise d'activité acridienne a été générée par des reproductions intensives qui se sont produites en bordure de la Mer rouge (en Erythrée et au Soudan) au cours du troisième trimestre 1992. Les essaims qui n'ont pu être contrôlés dans les pays d'Afrique de l'Est ont envahi, dès début de l'année 1993, l'Arabie Saoudite et un peu plus tard le Yemen. Des reproductions étendues se sont déroulées dans ces pays durant le printemps 1993 et ont donné lieu à des essaims dont certains ont échappé à la lutte et se sont dirigés vers l'Est et vers l'Ouest. Les essaims qui se sont dirigés vers l'Est ont atteint les régions frontalières indo-pakistanaïses où des opérations de lutte ont été rapidement entreprises. Par contre, ceux qui se sont dirigés vers l'Ouest ont vite traversé, courant juin 1993, le Nord du Soudan, les régions sahariennes tchadiennes, le Nord du Niger et du Mali et ont atteint l'Est de la Mauritanie en juillet 1993.

Cette traversée rapide d'Est en Ouest des essaims a été favorisée par l'absence de conditions écologiques permettant leur maintien au niveau du Sahel. Par contre, des conditions écologiques particulièrement favorables ont permis à ces formations acridiennes de commencer rapidement à se multiplier et à produire des générations successives qui ont envahi la Mauritanie et ont pu atteindre d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Au cours du printemps 1994, les infestations avaient diminué et étaient limitées à quelques zones du Nord de la Mauritanie, du Maroc et de l'Algérie. Une certaine reproduction a eu lieu dans le Nord de la Mauritanie et le Maroc, ainsi qu'au Nord et au Sud de l'Algérie, pendant le printemps 1994, avec, pour conséquence la formation de bandes larvaires dans ces zones sur une superficie relativement limitée; des opérations de lutte ont eu lieu et se sont terminées au début de l'été 1994. Des adultes épars ont persisté en Mauritanie et se sont reproduits à une échelle limitée principalement dans le Sud-Est. Quelques essaims ont été signalés, cependant, dans le Sud du Mali et le Sud du Niger en juin-juillet 1994 (signalisations non confirmées).

Pendant l'été 1994, en Asie du Sud-Est, les zones de reproduction estivale ont reçu des pluies fortes et largement répandues avec pour conséquence une reproduction à petite échelle et des opérations de lutte limitées en Inde.

Au cours de cette recrudescence, près de 4 millions d'hectares ont été traités par voie terrestre et par voie aérienne, essentiellement en Arabie Saoudite (1,7 million d'ha), Mauritanie (860 000 ha), Pakistan et Inde (300 000 ha dans chaque pays), Senegal et Soudan (250 000 ha dans chacun des 2 pays), Yemen (160 000 ha), Maroc (43 000 ha), Erythrée (27 000 ha), Egypte (20 000 ha), Algérie (14 750 ha) et Oman (11 000 ha).

### Situation acridienne actuelle

En région occidentale, la situation acridienne se caractérise actuellement par la présence de populations dispersées de Criquet pélerin en Mauritanie (Hodh El Chargui et Tagant). Dans les zones traditionnelles de reproduction estivale du Nord du Mali et du Niger où la situation est inconnue car aucune prospection n'y est possible. Il faut noter que les conditions écologiques sont, d'une manière générale, très favorables à la reproduction de l'insecte en région saharo-sahélienne.

### Prévisions

Les conditions écologiques particulièrement favorables qui ont régné dans les zones de reproduction saisonnière ont aidé à la dispersion des groupes d'individus et des essaims qui avaient été signalés en Mauritanie, au Mali et au Niger en juin-juillet 1994. Cette accalmie relative ne doit pas être considérée comme synonyme d'un retour à la remission, eu égard, entre autres, au manque d'informations sur la situation acridienne prévalant au Mali et au Niger. De plus, le dessèchement de la végétation pourrait entraîner un regroupement des individus et la formation d'essaims qui migreraient vers les aires de reproduction hiverno-printanière du Centre et du Nord de la Mauritanie ainsi que du Sud du Maroc et du Sahara central algérien.

Au vu de ce qui précède, la Commission juge important de maintenir et de renforcer les campagnes de prospection et éventuellement de lutte, dans les zones de reproduction de la région, en particulier en Mauritanie. Pour ce faire, les participants à la session sollicitent la FAO pour mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions. A ce sujet, le Représentant de la FAO à la session a confirmé l'existence d'un fonds d'urgence d'un montant d'un million de dollars EU, mis à la disposition de la FAO par la BAD pour faire face aux besoins de la région dans le domaine de la lutte antiacridienne. Les participants ont saisi cette occasion pour remercier vivement la BAD pour son assistance et ont demandé à la FAO d'utiliser ce fonds pour contrôler la situation qui prévaut dans la région.

### Point 6 : Compte rendu du Président de la Commission sur ses missions à Rome et au Caire

Le Président et le Secrétaire de la Commission se sont rendus au siège de l'Organisation et ont présenté les décisions et les recommandations de la 18e session au Directeur-Général adjoint chargé du Département de l'Agriculture à la FAO. Les discussions ont porté sur les points suivants :

- la situation acridienne en général,
- la Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pélerin,
- Bulletin de la FAO sur la situation et les prévisions acridiennes,
- le projet régional de lutte préventive contre le Criquet pélerin,

- le projet de recherche présenté par la Commission,
- les relations entre le SAC, le DLCC et la Commission,
- la convocation d'une session extraordinaire du DLCC,
- le projet de formation à tous les niveaux présenté par la Commission,
- le projet relatif aux stations météorologiques dans la région,
- les problèmes posés par les pesticides dans la région,
- le renforcement du Secrétariat de la Commission.

Après échanges de vue, le DGA pour l'Agriculture a fait part de sa considération pour les activités de la Commission en soulignant que la FAO ne ménagerait aucun effort pour soutenir, dans la limite de ses moyens, l'exécution des recommandations de la Commission.

Par ailleurs et dans le but de renforcer les liens de coopération et d'assistance mutuelle, le Président et le Secrétaire de la Commission ont participé à la 19e session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient tenue au Caire du 2 au 7 octobre 1993. Cette participation a permis de s'informer de la situation acridienne prévalant dans cette région et des efforts déployés par les Etats membres dans les domaines de la prospection et de la lutte. Cette visite a également permis de prendre connaissance des programmes établis par cette Commission pour développer l'échange des informations et les infrastructures de base pour la lutte antiacridienne et en même temps de jeter les bases d'une coopération fructueuse entre les deux régions.

**Point 7 : Discussion et adoption du rapport de la 21ème réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 25 au 29 octobre 1994**

Les participants à la session ont examiné le rapport de la 21ème réunion du Comité Exécutif tenue à Agadir (Maroc) du 25 au 29 octobre 1993 et l'ont adopté après l'avoir longuement passé en revue et discuté (Annexe I).

**Point 8 : Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la 18ème session de la Commission et de la 21ème réunion de son Comité Exécutif**

Lors de sa 18e session, la Commission a décidé que le Secrétariat présente un rapport sur ses activités composé de deux volets, l'un traitant des activités régulières du Secrétariat, l'autre portant sur le suivi des décisions et recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif.

**1. Activités du Secrétariat de la Commission d'octobre 1992 à octobre 1994.**

Les activités du Secrétariat ont été axées durant la période considérée sur les points suivants :

- échanges d'informations sur la situation acridienne.
- coordination à l'échelle des pays de la sous-région,
- coopération régionale,
- renforcement des capacités de lutte des Etats membres.

## 2. Exécution des décisions et recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif.

Le Secrétariat a fait un exposé détaillé sur l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif et a fait état des difficultés qui ont empêché la réalisation de certaines d'entre elles. Il a exhorté les Etats membres à fournir plus d'efforts pour l'exécution des recommandations qui relèvent de leur responsabilité.

Les participants ont exprimé leur satisfaction pour les efforts louables fournis par le Secrétariat dans l'accomplissement de ses activités et ce malgré les conditions difficiles auxquelles il est confronté (Annexe II).

### Point 9 : Force Maghrébine d'Intervention (FMI)

Le Secrétaire de la Commission a présenté les activités de la FMI au cours des années 1993 et 1994 et a souligné les efforts considérables déployés par la Mauritanie, la FAO et les pays de la région en vue d'assurer le financement nécessaire au fonctionnement et au renforcement du dispositif de lutte pour faire face à l'invasion acridienne qu'a connue la Mauritanie durant la période considérée; il a indiqué que ces efforts ont permis à la FMI de traiter le tiers de la superficie infestée ce qui correspond à la totalité de la superficie couverte par voie terrestre. Les équipes de la FMI ont constitué également pour les interventions aériennes, un précieux support logistique et technique. Le Secrétaire a, en outre, mis en évidence les contraintes qui ont réduit les activités de la FMI, en particulier le manque de fonds pour assurer:

- la maintenance et l'assurance des véhicules,
- l'augmentation du nombre d'équipes,
- l'approvisionnement en pesticides,
- la continuité du travail des équipes d'intervention et de prospection.

Eu égard à l'importance du rôle joué par la FMI, au cours de la dernière invasion acridienne, qui a donné entière satisfaction et afin d'éviter les difficultés précitées, la Commission a décidé d'allouer 20 000 dollars EU sur son propre budget, spécifiquement pour la FMI et a demandé à la FAO de réserver d'autres crédits sur le fonds fiduciaire 9161 tout en recherchant les fonds complémentaires nécessaires au fonctionnement de cette Force.

### Point 10 : Formation

Le Secrétariat de la Commission a introduit ce point de l'ordre du jour en mettant en évidence les différentes actions entreprises en matière de formation et a rappelé les efforts engagés dans ce domaine par la Commission. Il a en outre apporté les précisions suivantes :

- l'état d'avancement des formations de longue durée en cours,
- les démarches entreprises par le Secrétariat et la FAO quant au financement du Projet proposé par la région et pour lequel la BAD a exprimé un vif intérêt,
- les démarches entreprises auprès des universités afin d'inscrire le candidat proposé par l'Algérie pour bénéficier de la bourse du DLCC,
- les causes du report de l'atelier de formation en matière de lutte antiacridienne prévu à Nouakchott.

Des informations complémentaires ont été apportées à ce sujet par le Représentant de la FAO à la réunion. Il a notamment rassuré les participants quant au financement de l'atelier régional, sur d'autres ressources que celles de la Commission.

Au vu de ce qui précède, les participants:

- se félicitent des efforts réalisés et en cours et saisissent cette occasion pour exprimer leurs vifs remerciements à la FAO et à la Communauté des donateurs pour leur assistance,
- reitèrent les recommandations antérieures relatives à la formation des personnels intervenant à tous les niveaux dans la lutte antiacridienne,
- encouragent l'organisation de formations thématiques au niveau local et approuvent le financement, sur le fonds de la Commission, d'une mission d'un consultant pour encadrer un stage de formation sur la pulvérisation dans la Jamahirya,
- décident d'organiser, pour des raisons de disponibilité d'équipements de pulvérisation et de laboratoire devant servir de support didactique, l'atelier régional de formation au Maroc au mois de mai 1995.

#### Point 11 : Recherche

Il ressort de l'exposé du Secrétariat que le projet de recherche soumis par la région n'a toujours pas trouvé de source de financement. A ce sujet, les participants demandent à la FAO de poursuivre ses efforts auprès des donateurs pour faire aboutir ce projet. Les participants ont également souligné :

- le besoin de renforcer les structures nationales de recherche acridienne; ils demandent aux pays que ces recherches soient coordonnées par les services nationaux de lutte antiacridienne,

- leur inquiétude quant à la non-maîtrise des effets différés d'un éventuel mauvais usage des pesticides et leur souci de mener des recherches visant la mise en évidence de l'impact des opérations de lutte sur l'environnement. A ce titre, ils demandent qu'un projet de recherche soit préparé par le Comité Exécutif et soumis pour son financement à la FAO,

- la nécessité de mener dans les pays de la région des recherches sur les méthodes de luttés alternatives, efficaces et acceptables.

Les participants ont également été informés de la mission effectuée en Mauritanie dans le cadre du projet LOCUSTOX et ont ainsi noté avec satisfaction l'ouverture de celui-ci vers ce pays.

### Point 12 : Météorologie et Télédétection

La Commission a insisté sur la nécessité de continuer la coopération et la coordination fructueuses entre les services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et les services nationaux de la météorologie; elle a apprécié les travaux effectués durant les dernières années, par les spécialistes en météorologie. Ces travaux ont permis d'une part, une meilleure compréhension de l'étroite corrélation entre les facteurs météorologiques et le Criquet pèlerin et d'autre part, un suivi plus précis des déplacements effectués par les ailés et les formations acridiennes. Les spécialistes de la région ont collaboré efficacement à l'élaboration du projet relatif à l'équipement en stations météorologiques automatiques des zones de grégarisation du Criquet pèlerin situées en région occidentale de l'aire d'invasion.

La Commission sollicite de la FAO et des pays concernés la poursuite des efforts en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au projet d'équipement dans les meilleurs délais afin de contribuer efficacement au projet de lutte préventive contre le Criquet pèlerin et bénéficier ainsi pleinement de l'existence des réseaux nationaux dans les pays limitrophes des pays bénéficiaires du projet.

Par ailleurs, la Commission a pris note de l'édition, par l'OMM, d'un guide, concernant les codes de transmission de l'information acridienne et propose de le soumettre à la discussion lors de la prochaine session du Comité Exécutif.

La Commission a retenu le principe de la participation régulière des Représentants de la météorologie à ses réunions et a demandé à ce que les invitations leur soient envoyées suffisamment à temps afin qu'ils puissent accomplir les procédures administratives nécessaires à leur participation aux réunions de la Commission.

**Point 13 : Lutte préventive contre le Criquet pèlerin**

Tout en réitérant leur ferme conviction que la maîtrise du fléau acridien passe nécessairement par la lutte préventive qui constitue la stratégie à généraliser à toutes les aires grégariques de l'habitat permanent du Criquet pèlerin, les participants ont accueilli avec satisfaction l'information fournie par le Représentant de la FAO à la réunion quant à la disponibilité de la Banque Africaine de Développement (BAD) de contribuer au financement du projet régional de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Les participants remercient vivement cette institution financière africaine pour sa généreuse contribution à la solution du problème acridien et demande à la FAO d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la BAD et d'autres donateurs pour l'aboutissement du projet et la pérennisation de la lutte préventive dans la région.

Le Représentant de la FAO à la réunion et le Secrétaire de la Commission du Proche-Orient ont informé la Commission de la décision du Directeur-Général de la FAO, approuvée par le Conseil de l'Organisation, relative à l'implantation du programme EMPRES (Système de prévention et d'alerte rapide pour les maladies et les ravageurs trans-frontaliers des animaux et des plantes). Les participants à la 19e session de la Commission remercient le Directeur-Général de la FAO de cette heureuse initiative qui contribuera certainement à asseoir la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

**Point 14 : Coopération avec l'OCLALAV et la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient**

Le Secrétaire de la Commission a fait un exposé sur la coopération entre la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) et l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV) et a précisé que cette coopération entre la CLCPANO et l'OCLALAV prendra une nouvelle dimension dans le cadre du projet proposé pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Ce projet offrira les conditions et les moyens adéquats pour permettre l'exécution du programme-cadre de coopération établi entre les deux Organisations sous-régionales.

La Commission a manifesté sa satisfaction quant à la participation du Directeur-Général de l'OCLALAV aux travaux de sa session et a mis en exergue le lien étroit entre les deux sous-régions en matière de lutte contre le Criquet pèlerin.

A son tour, le Directeur-Général de l'OCLALAV a insisté sur la concordance des objectifs de son Organisation et de ceux de la Commission tout en soulignant la nécessité d'entreprendre des actions communes. Il a aussi sollicité l'appui de la Commission à l'OCLALAV pour que celle-ci retrouve son efficacité.



La Commission a insisté sur la nécessité de renforcer et d'étendre les liens de coopération et de coordination entre les Commissions et les Organisations régionales concernées par le Criquet pèlerin, notamment en matière d'échanges d'informations, de stages de formation, de prospections conjointes et d'assistance mutuelle.

Elle a fait remarquer que la participation de la CLCPANO aux réunions de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient a créé un climat favorable pour la mise sur pied d'un programme commun de coopération entre les deux Commissions dans tous les domaines intéressant la lutte contre le Criquet pèlerin.

La Commission s'est félicitée de la participation à sa session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Proche-Orient représentée par son Secrétaire. Le Secrétaire de cette Commission, tout en insistant sur l'importance de la coopération entre les deux Commissions, propose qu'à l'avenir, cette coopération entre les deux structures se fasse à travers un protocole qui doit être préparé et présenté aux deux Commissions. Il a par ailleurs remercié, au nom du Président en exercice de la Commission du Proche-Orient, la CLCPANO pour l'aimable invitation qui lui a permis de participer à cette session.

**Point 15 : Problèmes posés à la région par les pesticides utilisés en lutte antiacridienne**

Les participants ont fait part de leurs préoccupations quant aux problèmes posés par les stocks de pesticides de différentes natures accumulés et non utilisés durant les campagnes de lutte antiacridienne. Ces produits, qui se trouvent parfois stockés dans des conditions pouvant engendrer des risques pour l'homme et son environnement, doivent être sérieusement pris en charge, en attendant qu'une solution définitive soit trouvée à ce problème.

La Commission réitère les recommandations antérieures notamment celles ayant trait à:

- l'élimination urgente des produits périmés disponibles en grande quantité dans certains pays de la région,
- l'utilisation prioritaire dans les campagnes de lutte des produits non périmés disponibles au niveau des Etats dans le cadre d'un système de triangulation,
- l'association, à l'avenir, des pays concernés, à la préparation de projets relatifs aux pesticides et à l'impact de leur utilisation sur l'environnement.

Les participants ont pris note de l'information donnée par le Représentant de la FAO concernant le démarrage d'un projet inter-régional relatif au stockage des pesticides périmés. A ce sujet, ils demandent à la FAO d'accorder la priorité aux pays où se trouvent les stocks les plus importants de pesticides périmés et où le problème se pose avec le maximum d'acuité.

**Point 16 : Comptes annuels pour 1992 et 1993, dépenses et engagements pour 1994 et programmes de travail et budgets pour 1995-96**

Le budget de la Commission, l'état des comptes et la situation des dépenses figurent à l'Annexe III.

La Commission a examiné les comptes pour les années 1992 et 1993 et les a adoptés.

Les dépenses effectuées et les engagements prévus en 1994 ont également été approuvés.

La Commission a chargé le Comité Exécutif de préparer un programme de travail et le budget correspondant pour les années 1995 et 96 et d'élaborer un programme de travail pour les cinq prochaines années.

En outre, la Commission a noté que certaines dépenses non programmées ont, quand même, été imputées. Ces dépenses concernent:

- la valise diplomatique, l'expertise et les consultations pour lesquelles la Commission demande qu'elles ne soient pas supportées par son budget du fait qu'elles relèvent des dépenses afférentes aux services rendus au projet (13%).

- les frais afférents à la réunion de Nouakchott qui doivent être supportés par d'autres fonds que celui de la Commission. La Commission insiste sur le fait que cette réunion a été organisée conjointement par la FAO et le pays hôte, la Mauritanie.

Les participants à la 19<sup>ème</sup> session ont constaté que des améliorations ont été apportées à la présentation du document de travail relatif au point 16 de l'ordre du jour. Néanmoins, ils demandent à la FAO qu'à l'avenir, des détails et des justifications plus complètes soient fournis à l'appui des dépenses effectuées.

La Commission a relevé que certains pays n'ont pas encore honoré leurs engagements en matière de contributions au fonds de la Commission. Elle leur demande de s'acquitter de leurs arriérés dans les meilleurs délais possibles afin d'éviter que la réalisation des activités de la Commission ne soit compromise.

**Point 17 : Règlement intérieur et les propositions de modifications à apporter à l'accord portant création de la Commission**

La Commission a examiné le projet de règlement intérieur élaboré par le service juridique de la FAO et recommande ce qui suit:

- le projet de texte doit être soumis à l'étude et avis des Etats membres de la Commission,
- les commentaires et les suggestions des pays doivent parvenir au siège de la FAO six mois avant la tenue de la prochaine session de la Commission,
- la FAO présentera à la prochaine session de la Commission les versions finales des projets de règlement intérieur et éventuellement de l'accord sur la base des commentaires et suggestions des Etats membres de la Commission.

## **Point 18 : Questions diverses**

### **- Situation exceptionnelle du Secrétariat de la Commission**

La Commission a pris acte de l'installation à Tunis de son secrétariat et de son Secrétaire, M. N. MAHJOUB, suite à la décision prise par l'ONU d'évacuer d'Alger le personnel international des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

La Commission remercie chaleureusement le Gouvernement tunisien d'avoir bien voulu accueillir son Secrétariat et de lui accorder les facilités pour cette installation provisoire dans la capitale tunisienne, installation qui durera jusqu'à ce que l'ONU considère possible le retour en Algérie.

La Commission a insisté sur le fait que son siège demeure à Alger.

La Commission demande à la FAO d'apporter tout son soutien au Secrétariat et, dans la mesure du possible, d'envisager son renforcement.

### **- Recherche de fonds extérieurs**

Dans le cadre des recherches de fonds tendant à renforcer et à développer les activités de la Commission, les participants à la 19e session demandent au Président et au Secrétaire de la Commission de prendre des contacts avec les donateurs potentiels en vue de susciter leur intérêt à contribuer au financement des activités de la Commission.

## **Point 19 : Date et lieu de la prochaine session**

La Commission s'est réjouie et a accepté l'invitation de la République islamique de Mauritanie à tenir sa 20e session à Nouakchott en juin 1996.

Par ailleurs, la Commission a prévu la prochaine réunion de son Comité Exécutif en juin 1995 à Tunis.

A cet effet, la Commission demande à la FAO de prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de ces deux réunions aux lieux et aux dates retenus.

## **Point 20 : Adoption du rapport**

Après discussions et révision du projet de rapport, les délégués des Etats membres ont adopté, à l'unanimité, le rapport final de la 19e session de la Commission.

### Remerciements

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements et leur gratitude à la Jamahirya pour la tenue de la session à Tripoli, l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité, la parfaite organisation et les commodités mises à la disposition des délégations. Ils ont remercié le Président de la Commission pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont, également, fait part de leur entière satisfaction à la FAO pour les services qu'elle a mis en oeuvre et la préparation des documents, assurant ainsi pleinement le succès de cette session.

Eu égard à l'importance de l'allocution d'ouverture de Monsieur le Secrétaire du Comité populaire pour l'agriculture et les ressources animales, la Commission l'a considérée comme un document de travail et demande au Représentant de la FAO sa transmission aux services compétents de l'Organisation.

**Plan d'action immédiat pour  
renforcer le dispositif de surveillance  
et de lutte en Mauritanie**

---

**I. INTRODUCTION**

Depuis l'été 1993, la Mauritanie connaît une recrudescence de l'activité du Criquet pèlerin favorisée par les bonnes pluies de mousson, créant des conditions écologiques favorables au développement de ce ravageur.

Face à cette situation, la Mauritanie a réagi avec ses moyens propres, ceux de la Force Maghrébine d'Intervention et les apports extérieurs pour mettre en place un dispositif de lutte qui a permis de traiter, à la date du 17 Octobre 1993, une superficie de plus de 124.000 hectares.

Toutefois, en raison de l'immensité du territoire et de la difficulté du terrain, ainsi que la dispersion des infestations dans le temps et dans l'espace, ce dispositif s'est avéré insuffisant pour contrôler le fléau.

Actuellement, de nombreuses bandes larvaires sont localisées dans les Wilaya de Hodh Gharbi, Assaba, Tagant, Inchiri et surtout dans le Brakna, le Trarza et aux environs de Nouakchott.

Les premiers imagos issus de ces bandes larvaires sont déjà apparus. Les essaims qui en découleraient, pourraient soit se reproduire dans les zones favorables aux multiplications hiverno-printanières en Mauritanie aggravant ainsi la situation dans le pays soit évoluer directement vers le Nord et atteindre le Maroc et l'Algérie.

Cet état de fait, implique la nécessité de renforcer le dispositif de lutte actuellement en opération en Mauritanie.

**II. DISPOSITIF DE LUTTE ACTUEL**

**1. Matériel roulant existant :**

- \* 12 véhicules pour les prospections.
- \* 20 véhicules pour les traitements.
- \* 3 Camions pour ravitaillement en produit.

1. Matériel aérien existant :

- \* 2 aéronefs de l'Armée Mauritanienne
- \* 4 aéronefs Cessna du Luxembourg
- \* 1 aéronef français
- \* 1 Hélicoptère français
- \* 1 Hélicoptère de la F.A.O

La répartition de ces moyens se trouve dans le tableau ci-dessous

WILAYA	MOYEN TERRESTRE			MOYEN AERIEN	
	Véh. de prospection	Véh. de traitement	Véh. de transport	Aéronef	Hélico
H. EL GHERBI	-	3	1	-	-
ASSABA	3	7	1	1	1
TAGANT	4	2	-	1	-
BRAKNA	2	3	1	1	1
GORGOL	1	2	-	-	-
TRARZA	2	2	-	4	-
INCHIRI	-	1	-	-	-
TOTAL	12	20	3	7	2

Véh : Véhicule

III. MOYENS EN COURS DE MISE EN PLACE

1. Moyens algéro - mauritaniens

Les moyens qui vont être mis en oeuvre dans les prochains jours par l'Algérie et la Mauritanie se présentent comme suit:

Algérie

Personnel

3 Prospecteurs.  
12 Chauffeurs.

Matériel roulant

6 Véhicules légers tout terrain.  
6 Véhicules de traitement.

Mauritanie

La Mauritanie fournira le personnel nécessaire suivant:

3 Prospecteurs.  
6 Guides.  
6 Manoeuvres.

**CONFIGURATION DU DISPOSITIF ALGERO-MAURITANIEN**

SECTEUR	NOMBRE D'EQUIPES	P E R S O N N E L					MATERIEL ROULANT	
		PROSPECTEUR	CHAUF.	MANE.	GUIDE	VLTT	UNIMOG	
OUADANE	2	2	4	2	2	2	2	
CHOUM	1	1	2	1	1	1	1	
AFTOUT FAI	1	1	2	1	1	1	1	
SUD ADRAR	1	1	2	1	1	1	1	
DAKHLET								
NOUADHIBOU	1	1	2	1	1	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	

(\*) VLTT : Véhicule léger tout terrain

**2. Moyens de la coopération canadienne**

3 avions de traitement seront bientôt mis à la disposition de la Mauritanie par la coopération canadienne.

**IV. AUTRES MOYENS A PREVOIR**

Les moyens disponibles dans les zones actuellement infestées sont insuffisants et ne peuvent être redéployés en totalité dans les autres zones potentielles notamment le Tiris Zemmour, le Hank et l'Adafer (Nord Tagant), non couvertes par les équipes de surveillance et de lutte. Il y'a lieu, par conséquent, d'envisager un dispositif d'appoint pour intervenir dans les zones citées ci-dessus.

Ce dispositif mettra en oeuvre les véhicules de la Force Maghrébine d'Intervention qui se trouvent actuellement en Algérie et qui permettront la formation de 3 équipes constituées par :

**Materiel :**

4 véhicules de prospection  
6 véhicules de traitement

**Personnel :**

3 prospecteurs  
9 chauffeurs  
6 manoeuvres  
3 guides.

Ce personnel sera fourni par l'Algérie (1 prospecteur, 2 chauffeurs), le Maroc (1 prospecteur), la Tunisie (1 prospecteur, 6 chauffeurs) et la Mauritanie (2 chauffeur, 3 guides et 6 manoeuvres).

Ces équipes seraient déployées selon la configuration du dispositif ci-après.

Nombre d'Equipes	Secteur	P e r s o n n e l				Mat.Roulant	
		Prospect	Chauf.	Manoeuv	Guide	VLTT	UNIMOG
3	Bir Mogrein	1	3	2	1	1	2
	Zouerate	1	3	2	1	1	2
	Ouest Tagant	1	4	2	1	2	2
<b>T O T A L</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

#### V. ESTIMATION FINANCIERE POUR LE DEPLOIEMENT DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES DE LA FMI EN MAURITANIE (Nov - Dec 1993)

##### Dépenses opérationnelles

Les calculs faits selon le barème des Nations-Unies pour le personnel Maghrébin et selon le barème local pour le personnel Mauritanien font ressortir, pour 2 mois d'intervention, les dépenses suivantes :

##### 1 - Frais Personnel

* DSA Prospecteurs		
03 X 39 \$ EU X 60j	=	7.020 \$ EU
* DSA Chauffeurs		
10 X 39 \$ EU X 60j	=	23.400 \$ EU
* Salaire et Indemnité de déplacement pour 6 manoeuvres et 3 guides recrutés localement		
09 X 20 \$ EU X 60j	=	10.800 \$ EU
Total Personnel	=	<u>41.220 \$ EU</u>

##### 2 - Frais de Fonctionnement

- Carburant - Lubrifiant :		
(20 \$ EU / véhicule / jour)		
20 \$ EU X 10 X 60j	=	12.000 \$ EU
- Frais de transport avion de 2 prospecteurs et 8 chauffeurs. (1 prospecteur et 2 chauffeurs Algériens feront le déplacement par route)		
10 X 1.000 \$ EU	=	10.000 \$ EU
- Assurance véhicules	=	5.000 \$ EU
- Divers	=	10.000 \$ EU
- Total frais de fonctionnement	=	37.000 \$ EU

**Total Général = 78.220 \$ EU**



**VI. PESTICIDES**

Vu l'aggravation croissante de la situation acridienne en Mauritanie et le faible niveau des stocks de pesticides, les livraisons prévues (50.000 l du Maroc et 40.000 l de la F.A.O) sont insuffisantes. Aussi, est-il urgent, pour ne pas démobiliser les moyens en place, de tout mettre en oeuvre pour rendre disponibles les quantités qu'il faut (500.000 l) dans les meilleurs délais.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE  
DU CRIQUET PELERIN DANS LES AIRES  
GREGARIGENES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN 1994-1995

Dans le but de poursuivre la surveillance de l'activité du Criquet pèlerin dans la région occidentale entreprise depuis 1989, en collaboration avec les pays concernés, par les moyens de la Force Maghrébine d'Intervention, le Comité Exécutif a élaboré un plan d'action pour les années 1994-95.

La réalisation du programme de travail préconisé revêt un caractère d'urgence en raison de l'existence possible de populations acridiennes importantes au Niger et au Mali et de la grave invasion sévissant actuellement en Mauritanie.

Planning annuel de surveillance de l'activité du  
Crique pélerin dans les aires de reproductions  
saisonnnières de l'Afrique de l'Ouest

PAYS	NB EQUIPES	COMPOSITION DES EQUIPES			ZONES	PERIODE																		
		TECH.	Nb. VEH	CHAUF.		GUIDES	MANOEUV.	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D					
Mauritanie	2	4 (1)	6	6	2	2	Tiris Zemmour																	
							Hank																	
							Adrar																	
							Inchiri																	
Mali	6	12 (1)	18	18	6	6	Tagant																	
							Assaba																	
							Trarza																	
							Brakna																	
							Hodhs																	
Niger	2	4 (1)	7 (2)	7 (3)	2	2	Tamesna																	
							Adrar des																	
							Iforas																	
							Timetrine																	
Niger	2	4 (1)	7 (2)	7 (3)	2	2	Air																	
							Tamesna																	

(1) 50% fournis par le pays hôte et 50% par les pays d'Afrique du Nord-Ouest

(2) dont 2 fournis par le pays hôte

(3) dont 2 chauffeurs-mécaniciens fournis par les pays d'Afrique du Nord-Ouest

ESTIMATION FINANCIERE (EN \$ EU) DU  
PROGRAMME DE SURVEILLANCE POUR 1994 ET 1995

1. Prospection en Mauritanie

1.1. Dépenses opérationnelles par équipe et par mois

- Personnel

- DSA prospecteur Maghrébin autre que Mauritanien selon le barème des Nations-Unies.

$$1 \times 39 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.170 \$$$

- Indemnité de déplacement du prospecteur mauritanien selon le barème local.

$$1 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 600 \$$$

- Indemnité de déplacement de 3 chauffeurs mauritaniens selon le barème local

$$3 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.200 \$$$

- Salaire et indemnités de déplacement pour 1 manoeuvre et 1 guide recrutés sur place.

$$2 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.200 \$$$

Total personnel :  $1.170 + 600 + 1.200 + 1.200 = 4.770 \$ \text{ EU}$

- Carburant - Lubrifiants

Environ 20 \$ EU / Jour / Véhicule, soit :

$$3 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.800 \$ \text{ EU}$$

Total dépenses mensuelles par équipe:  $4.770 + 1.800 = 6.570 \$ \text{ EU}$

1.2. Dépenses opérationnelles des prospections prévues

1.2.1. Prospections printanières

3 mois de prospection pour 2 équipes

- 2 équipes X 3 mois x 6.570 \$ EU/équipe/mois = 39.420 \$ EU

- frais de transport avion de 2 prospecteurs maghrébins autres que Mauritaniesn = 2.000 \$ EU

- Assurance véhicule = 2.000 \$ EU

Total 1 = 43.420 \$ EU

### 1.2.2. Prospections estivales

3 mois de prospections pour 6 équipes

- 6 équipes X 3 mois X 6.570 \$ EU/équipe/mois = 118.260 \$ EU

- Frais de transport avion de 6 prospecteurs maghrébins autres que Mauritaniens.

6 X 1.000 \$ EU = 6.000 \$ EU

- Assurance véhicules = 6.000 \$ EU

**Total 2 = 130.260 \$ EU**

**Total pour la Mauritanie T1+T2:43.420+130.260 = 173.680 \$ EU**

### 2. Prospections au Niger

Les calculs faits comme précédemment selon le barème des Nations-Unies pour le personnel Maghrébins et selon le barème local pour le personnel Nigériens font ressortir, pour 2 mois de prospection, les dépenses suivantes :

#### - Personnel

\* 2 prospecteurs Maghrébins

2 X 75 \$ EU X 60 j = 9.000 \$ EU

\* 2 chauffeurs-mécaniciens Maghrébins

2 X 75 \$ EU X 60 j = 9.000 \$ EU

\* 2 prospecteurs Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

\* 5 chauffeurs Nigériens

5 X 20 \$ EU X 60 j = 6.000 \$ EU

\* 2 guides Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

\* 2 manoeuvres Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

Total Personnel = 31.200 \$ EU

- Carburant - Lubrifiants

( 20 \$ EU/ Véhicule / jour )

7 X 20 \$ EU X 60 j = 1.000 \$ EU

- Frais de transport avion d'1 prospecteur Maghrébin  
(l'autre, Algérien fera le déplacement par route)

1 x 1.000 \$ EU = 1.000 \$ EU

- Assurance véhicules = 1.700 \$ EU

**Total 3 = 42.300 \$ EU**

### 3. Prospections au Mali

Les dépenses opérationnelles sont les mêmes que pour le Niger soit :

**Total 4 = 42.300 \$ EU**

### 4. Total annuel des dépenses opérationnelles

T1+T2+T3+T4 = 43.420 + 130.260 + 42.300 + 42.300 = 258.280 \$ EU

5. Total général pour 1994 et 1995 =516.560 \$ EU  
=====

ANNEXE II

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT  
DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE  
D'OCTOBRE 1992 A OCTOBRE 1994**

-----

Conformément à la recommandation établie par la Commission à sa dernière session tenue à Alger en octobre 1992, le rapport du Secrétariat de la Commission sur ses activités durant la période s'étalant entre deux sessions consécutives, comportera dorénavant deux volets; le premier traitant des activités normales du Secrétariat et le deuxième consacré au suivi de l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif, en faisant ressortir éventuellement dans le cas où certaines résolutions n'ont pas été exécutées, les raisons qui ont été à la base de la non exécution de ces résolutions.

**I- ACTIVITES NORMALES DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION  
DURANT LA PERIODE COMPRISE ENTRE OCTOBRE 1992 ET  
OCTOBRE 1994**

Les activités du Secrétariat de la Commission se répartissent comme suit :

**1 - Echange d'informations sur la situation acridienne et les changements intervenus dans cette situation**

Le Secrétariat de la Commission a pu communiquer aux Etats membres les informations disponibles à son niveau sur la situation acridienne prévalant aussi bien dans la région que dans le reste de l'aire d'invasion.

Il est resté, en outre, en contact permanent avec les responsables de la lutte dans les pays concernés en vue de se concerter avec eux sur les voies et les moyens d'assurer les liaisons entre les services spécialisés.

Au moment de la recrudescence de l'activité du criquet pèlerin en Mauritanie début oct. 1993, le Secrétaire de la Commission s'est consacré entièrement à la concrétisation de la coopération maghrébine qui s'est manifestée clairement dans le renforcement de la Force Maghrébine par l'arrivée des équipes destinées au Mali et au Niger, l'intervention des équipes mixtes algéro-mauritaniennes et la fourniture des quantités importantes de produits de la part de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, quantités évaluées à plus de la moitié des besoins de la campagne de lutte. Ces activités ont nécessité de multiples déplacements dans la région et des contacts intensifs avec les services concernés de la F.A.O. qui a pu financer la plupart des opérations de lutte. Les conditions de travail dans lesquelles s'est trouvé le Secrétaire de la Commission depuis le début de l'année 1994 n'ont pas permis la reprise de l'envoi régulier de la situation acridienne.

## 2 - COORDINATION AU NIVEAU SOUS-REGIONAL

Le Secrétaire de la Commission a contribué à l'organisation et la tenue de la présente session de la Commission et de la réunion du Comité Exécutif à Agadir en octobre 1993; il a assuré le suivi de l'exécution des décisions et des recommandations aussi bien de la Commission que du Comité Exécutif.

Ce suivi a nécessité le déplacement du Secrétaire de la Commission au moins une fois par an dans chacun des pays membres de la Commission dans le but de traiter avec les responsables nationaux de la lutte antiacridienne des points principaux suivants :

- Situation acridienne prévalant dans la région et dans le reste de l'aire d'invasion du criquet pèlerin et les prévisions.
- Progrès réalisés dans le suivi de l'exécution des décisions et recommandations de la Commission et du Comité Exécutif.
- Préparation des prochaines réunions de la Commission.
- Rapprochement des points de vue des pays membres concernant les grandes orientations de la lutte.
- Dispositions prises au niveau de chaque pays pour le renforcement des centres nationaux de la lutte antiacridienne.
- Participation des pays dans les programmes de recherche, de formation et l'utilisation des techniques nouvelles.
- Contribution des Etats membres au budget de la Commission et au financement de la Force Maghrébine.

Le Secrétariat a organisé la mission du Président de la Commission à Rome. Ce dernier a rencontré le Directeur-Général Adjoint de l'Organisation et s'est entretenu avec lui des préoccupations de la région en matière de lutte antiacridienne et lui a présenté les décisions et les recommandations prises par la Commission à sa 18ème session.

Mr. Le Directeur-Général Adjoint chargé du Secteur agricole a manifesté son appréciation du travail réalisé par la Commission et a promis d'appuyer les actions programmées par la Commission.

## 3 - COOPERATION REGIONALE

Le Secrétaire a veillé à l'établissement de relations étroites et au renforcement de la coopération entre la Commission et les autres Commissions et Organisations régionales .

C'est dans ce cadre que se situent notamment :



- La participation du Président et du Secrétaire de la Commission à la 19ème session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient tenue au Caire début oct. 1993.

- L'appui apporté par la Commission à la réunion des experts maghrébins et sahéliens tenue à Tunis les 1er et 2 Septembre 1993.

- La présence du Secrétaire de la Commission au colloque des Ministres maghrébins et sahéliens organisé à Alger le 27 sept 1993.

- Contribution de la Commission à l'organisation de la réunion tenue à Nouakchott en Juin 1994 groupant les pays maghrébins et sahéliens et les deux organisations régionales concernées en vue d'évaluer la campagne de lutte menée en Mauritanie et les dispositions à prendre pour maîtriser toute éventuelle reprise de l'invasion.

#### 4 - RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

##### 4.1 - Formation et Recherches

Le Secrétariat a maintenu le suivi sur les plans technique et matériel de la formation des boursiers de la Commission poursuivant leurs études en France (Mauritanie) et en Grande Bretagne (Libye).

##### 4.2 - Achat des Equipements et Abonnements dans les Revues

Le Secrétariat a veillé à l'achat des équipements recommandés et aux réabonnements dans les revues sélectionnées.

##### 4.3 - Appui à la prospection et à la lutte.

En collaboration avec l'I.N.P.V. (Algérie) le Secrétariat a engagé une équipe algérienne pour aider à l'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie et au positionnement approprié des interventions aériennes et terrestres ainsi que l'approvisionnement en pesticides.

#### 5. Coopération avec la F.A.O.

Il y a lieu de souligner l'appui continu que la F.A.O., à travers son Bureau Régional pour l'Afrique (Accra), n'a cessé d'apporter à la Commission sous la forme d'une prise en charge entière du Secrétariat de la Commission tant sur le plan des salaires du personnel que de son budget de fonctionnement.

Le Bureau Régional a, toujours, accordé la priorité au Secrétariat de la Commission dans l'accroissement progressif des crédits alloués et si parfois des petites dépenses sont chargées sur le fonds de la Commission, c'est toujours par erreur et sont récupérées régulièrement.

Une coordination technique et des consultations fréquentes commencent à se faire sentir entre le Secrétariat de la Commission et le Groupe technique de la lutte antiacridienne à Rome ce qui augure de bonnes relations dans l'intérêt de la Commission et de la lutte antiacridienne dans la région.

## II - Suivi de l'exécution des décisions et des recommandations de la Commission et du Comité Exécutif

### 1 - Exécution des décisions et des recommandations de la Commission prises lors de sa 18ème session tenue à Alger du 24 au 29 Oct. 1992:

Toutes les décisions et les recommandations sont consignées dans une liste ci-jointe et numérotées de 1 à 31 dans le but de faciliter leur examen.

#### Recommandation N°

1 - Recommandation générale difficile à réaliser néanmoins, la FAO s'est chargée de son accomplissement au niveau des régions centrale et orientale.

2 - Recommandation réalisée et les prospections ont continué jusqu'à la maîtrise totale de la situation acridienne.

3 - Recommandation difficile à réaliser et ce qui s'est produit au Mali doit être pris en considération à l'avenir.

4 - Recommandation revenant souvent et ne peut se réaliser pleinement qu'avec le renforcement des centres nationaux de lutte antiacridienne.

5 - Prise en considération dans l'établissement du présent rapport.

6 - Recommandation à mettre en exergue chaque fois que le cas se présente.

7 - La F.A.O. a reçu le plan d'action de la F.M.I. pour 1993 et le financement obtenu n'a été que partiel et fourni par tranche ce qui n'est toujours pas compatible avec l'efficacité souhaitée.

8 - Recommandation réalisée dans le cadre d'une brève consultation dont le rapport est disponible.

9 - Contribution apportée d'une façon limitée et sous conditions.

10 - Les contacts ont été pris avec ORSAY et le projet revu se trouve dans sa version nouvelle au niveau de la F.A.O.

11 - La F.A.O. a été chargée de faire les recherches des sources de financement.

12 - Le projet a été transmis à la BAD avec l'appui de la Mauritanie.

13 - Atelier remis à plus tard par manque de fonds, ensuite à cause de l'invasion.

14 - Le Secrétariat a fait les démarches nécessaires auprès des donateurs et le projet se trouve au niveau de la F.A.O.

15 - 16 et 17- Le Comité Exécutif a demandé le report de l'examen de ces recommandations à plus tard.

18 - L'accord des pays concernés est acquis et une demande unanime a été faite pour la mise en oeuvre rapide du projet qui doit être transmis dans sa version finale aux pays pour approbation.

19 - Recommandation restée sans exécution faute d'intervention de la part des pays quant à la F.A.O elle a traité la question dans le cadre d'un projet géré directement par Rome.

20 - Consultation réalisée en tant voulu et a permis l'établissement de projets nationaux.

21 - 22 - 23 - 24 - 25 et 26 - Le Comité Exécutif a examiné ces différentes recommandations et a revu les démarches entreprises par le Secrétariat à leur sujet et les résultats obtenus et en a fait des propositions lors de sa dernière réunion.

27 - La dotation n'a pas été reconduite et il est souhaitable qu'elle le soit pour appuyer les efforts de la Commission.

28 - Acquisition de l'ordinateur réalisée.

29 - Il n'a pas été possible de faire les démarches nécessaires à propos de cette recommandation.

30 et 31 - Réunions réalisées comme prévu.

**2 - Execution des recommandations et propositions établies par le Comité Exécutif lors de sa réunion ( Agadir - Maroc) du 25 au 29 Octobre 1993**

La même procédure a été suivie pour la présentation et l'examen des recommandations du Comité Exécutif qui ont été consignées dans une liste jointe.

1 - Le Secrétaire, en étroite collaboration avec la F.A.O. et les autres pays de la région, a pu concrétiser les différentes composantes de cette recommandation et d'assurer le succès de la campagne de lutte.

2 - La recommandation s'adresse à la F.A.O. qui entreprend les démarches nécessaires à sa réalisation.

3 - Le plan d'action a été établi rapidement et transmis à la F.A.O.

- La F.A.O a mis des fonds à la fin de la campagne pour assurer l'entretien et les réparations ainsi que l'achat des équipements prévus.

- La requête a été transmise néanmoins la réponse a été négative faute d'appui de la part des pays à l'exception de la Tunisie.

- La création de la Force commune Maghreb-Sahel se situe toujours au niveau de la réflexion et des pourparlers.

4 - La première et la quatrième composantes de cette recommandation ont été réalisées alors que rien n'a été fait en ce qui concerne le programme de formation au niveau de la région faute de réaction dans ce sens des pays membres et en raison de la situation actuelle du Secrétariat de la Commission.

- L'invasion de la Mauritanie a empêché l'organisation de l'Atelier.

5 - Le budget de la Commission est géré par la F.A.O. selon les règles établies qui ne peuvent être bien suivies dans les détails sans une formation adéquate et des dispositions particulières qui ont été prises récemment pour que le suivi à l'avenir soit fait aussi correctement que possible et en raison de la situation actuelle du Secrétariat de la Commission et devant la non réception des demandes de la part des pays, le budget a été maintenu tel qu'il a été préconisé jusqu'à présent.

- La dernière composante de la recommandation n° 5 a été réalisée.

6 et 7. Les deux recommandations ont été réalisées.

**Décisions et recommandations de la Commission  
de lutte contre le Criquet pèlerin  
en Afrique du Nord-Ouest  
à sa 18ème session tenue  
à Alger du 24 au 29 Octobre 1992**

1 - Nécessité d'une étroite surveillance des zones de reproduction hiverno-printanière situées à travers tout l'habitat permanent du Criquet pèlerin (en Afrique du Nord-Ouest, autour de la Mer Rouge et du Golfe d'Aden et au Pakistan et en Iran).

2 - Poursuite des prospections et des opérations de lutte engagées depuis l'été 1992 en Mauritanie jusqu'à maîtrise de la situation.

3 - Inquiétude manifestée au sujet du manque de prospection des aires grégarigènes situées au Nord du Mali et du Niger.

4 - Renforcement de la circulation de l'information sur la situation acridienne entre les pays membres de la Commission, les Organisations régionales et la FAO.

5 - Présentation du rapport sur les activités du Secrétariat de la Commission en 2 volets :

- le premier traitant des activités courantes du Secrétariat;

- le deuxième se rapportant à l'exécution des décisions et recommandations de la Commission. A ce niveau, un état exhaustif sera dressé par le Secrétariat sur l'avancement de l'exécution des décisions et recommandations arrêtées par la Commission, lors de sa précédente session.

Les recommandations non réalisées à la date de la prochaine session doivent faire l'objet de points spécifiques à inscrire à l'ordre du jour de ladite session.

6 - Appel aux pays membres pour un choix plus rigoureux des prospecteurs affectés à la F.M.I.

7 - Appel à la FAO pour le financement du Plan d'Action de la FMI pour l'année 1993 ainsi que pour la mobilisation des crédits nécessaires à la remise en état et l'entretien des véhicules et matériels d'intervention de la F.M.I.

8 - Préparation d'un document résumant les activités de la F.M.I., depuis sa création et faisant ressortir les résultats obtenus et les contraintes empêchant l'utilisation optimale de la FMI; ce document est à transmettre à travers la FAO aux donateurs pour mieux les sensibiliser aux objectifs et au rôle de la F.M.I. dans la lutte préventive.

9 - Contribution de la GTZ au financement des activités de la F.M.I. en Mauritanie.

10 - Reprise du contact avec le Laboratoire d'Entomologie d'Orsay pour avoir plus de précisions sur les remarques du SAC à propos du projet conjoint CLCPANO-Orsay relatif aux recherches sur le Criquet pélerin en Mauritanie et sur sa disposition à reprendre le projet et à le soumettre de nouveau au SAC.

11 - Exploration d'autres voies pour assurer le financement des projets de recherches de la Commission.

12 - Poursuite des efforts de la FAO en vue d'assurer le financement du projet de la Commission relatif à la formation et appel aux Etats membres et au Secrétariat pour appuyer parallèlement ces efforts, auprès des donateurs potentiels.

13 - Participation à l'organisation du cours de formation sur les prospections acridiennes et les techniques de traitements aériens et terrestres prévus dans le cadre du projet GCP/INT/517/Bel à Nouakchott en Avril-Mai 1993 et appui à la formation sollicité par la GTZ pour les Techniciens mauritaniens à Agadir (Maroc).

14 - Transmission à la FAO, à l'OMM et aux donateurs potentiels du projet relatif à l'équipement en stations météorologiques automatiques des zones grégariennes situées dans la région occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pélerin.

15 - Elaboration, par le Comité Exécutif, lors de sa prochaine réunion, des modalités d'application du programme de coopération entre la CLCPANO et l'OCLALAV.

16 - Etablissement, par le Comité Exécutif, lors de sa prochaine réunion également, d'un programme de coopération entre la CLCPANO et la Commission du Proche-Orient.

17 - Financement de cette activité de coopération entre les 2 Commissions régionales sur le Fonds international 9161.

18 - Appel de la Commission aux Etats membres pour approuver le projet relatif à la lutte préventive contre le Criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest et aux donateurs pour en assurer le financement.

19 - En raison du danger pour l'homme et son environnement représenté par l'existence au niveau de la région, de grandes quantités de pesticides, reliquats des dernières campagnes antiacridiennes, la Commission a demandé :

I - A la F.A.O :

- de poursuivre ses efforts pour trouver une solution durable à ce problème notamment dans le cadre du Fonds Global pour l'Environnement (G.E.F);

- de préparer un film documentaire sur la situation des stocks des pesticides et le risque que ces derniers font encourir à la région;

- d'organiser, à son siège à Rome, une réunion regroupant les Institutions spécialisées, les pays concernés, les donateurs et les Organisations impliquées dans la protection de l'environnement: L'objet de la réunion étant de débattre du problème et de préparer un plan d'action;

- de soumettre, pour appréciation, le document relatif au projet "Stockage des pesticides périmés" aux pays concernés par le problème;

- d'associer à l'avenir les pays concernés dans l'élaboration des projets relatifs au sujet en question.

## II - Aux Etats membres :

- d'accorder toute la priorité et la diligence à cette question en mobilisant les moyens scientifiques, techniques et financiers nécessaires pour la mise en oeuvre d'un plan d'action approprié;

- de constituer un comité permanent d'experts nationaux pour l'évaluation et le suivi du Dossier Pesticides dans ses différents aspects;

- de tenir une réunion technique annuelle à l'échelle de la région regroupant les experts des différents comités nationaux de pesticides;

- de préparer un dossier exhaustif sur la question à transmettre aux donateurs et ce, après concertation entre les Pays membres de la Commission.

20 - Organisation de la consultation sur les sauteriaux en Décembre 1992.

21 - Réajustement, par le Comité Exécutif à sa prochaine réunion, des prévisions budgétaires retenues pour 1993 et 1994, sur la base des dépenses réelles pour la formation et en fonction des besoins exprimés par les pays en matière d'équipements et de fournitures.

22 - Appel aux Etats membres pour le paiement des arriérés de leurs contributions.

23 - Demande au Service de la FAO/ROME de fournir au Comité Exécutif, les détails sur les dépenses effectuées au niveau des bourses accordées.

24 - Prise en charge des frais de Laboratoires par les pays d'accueil des boursiers.

25 - Souhait d'octroi à la région d'une bourse de longue durée sur le Fonds fiduciaire 9161.

26 - Examen par le Comité Exécutif du dossier formation et formulation de propositions à son sujet.

27 - Satisfaction pour l'assistance fournie par FAO, sur le Fonds international, en vue de renforcer les activités de la Commission.

28 - Acquisition, au profit du Centre National de lutte antiacridien d'Aït-Melloul (Maroc), d'un micro-ordinateur.

29 - Participation de certains pays et Organismes donateurs aux sessions de la Commission à titre d'observateur.

30 - Organisation de la 19ème session de la Commission à Tripoli (Libye) en octobre 1994.

31 - Prochaine réunion du Comité Exécutif à Agadir (Maroc), en Octobre 1993.



**Recommandations et décisions du  
Comité Exécutif de la Commission à sa  
21ème session tenue à Agadir (Maroc)  
du 25 au 29 Octobre 1993**

---

1 - Appel à la FAO et à la Communauté internationale pour la réalisation du plan d'action d'urgence élaboré par le Comité et qui prévoit :

- le maintien opérationnel du dispositif en place en Mauritanie jusqu'à maîtrise de l'invasion;

- le financement du déploiement des moyens supplémentaires de la F.M.I.;

- l'appui à la requête mauritanienne relative au déploiement du dispositif algéro-mauritanien;

- la fourniture à la Mauritanie des quantités nécessaires en pesticides estimées à 500.000 litres;

2 - Nécessité d'élaborer un programme global traitant de tous les aspects relevant du problème posé par le Criquet pèlerin, dans le cadre d'une consultation dont la réalisation urgente a été confiée à la FAO.

3 - En ce qui concerne la Force Maghrébine :

- Un plan d'activités pour les années 1994/1995 a été établi,

- Un appel a été lancé à la FAO et aux donateurs pour mobiliser les fonds nécessaires à :

. La réparation et l'entretien des véhicules de la F.M.I. dont le coût a été estimé à 60.000 \$ E.U.,

. L'acquisition de moyens de prospection (GPS, E/R, petit-matériel ect...) pour un montant de 50.000 \$ E.U.,

. Le renouvellement du matériel de campement et de popote pour une valeur de 15.000 \$ E.U.,

- Il a été décidé, l'envoi d'une requête à la BID pour le financement des moyens matériels nécessaires à la constitution de quatre équipes supplémentaires destinées au renforcement de la F.M.I.,

- une réaction positive a été notée à propos de la création éventuelle d'une force commune sahélo-maghrébine qui intégrerait les moyens de la F.M.I. et dont la constitution pourrait apparaître comme un élément de la stratégie globale préconisée.

4 - Au sujet de la Formation, les propositions suivantes ont été faites :

. prolongation des bourses pour les bénéficiaires poursuivant avec succès leurs études;

. élaboration, pour les futurs boursiers, de plans de formation intégrant en priorité les structures et les compétences nationales;

. présentation, par les pays membres, à la prochaine session de la Commission, de la liste des structures et des compétences nationales en mesure de participer à ces plans de formation;

. octroi de la bourse dont a bénéficié la région sur le Fonds fiduciaire 9.161 à l'Algérie, conformément au système de rotation appliquée dans ce domaine par la Commission;

. organisation de l'atelier de formation prévue à Nouakchott, à la période jugée la plus appropriée par la FAO et le Secrétariat de la Commission;

5 - A propos du budget de la Commission, il a été retenu :

. la nécessité d'un acquittement rapide des pays membres de leurs arriérés dus au Fonds de la Commission;

. le besoin d'une présentation plus claire des dépenses effectuées sur le Fonds de la Commission;

. l'établissement, par le Secrétariat, d'un programme de travail détaillé et du budget correspondant en fonction des dépenses réelles et des besoins exprimés par les pays dans ce domaine.

. le point dans les achats d'équipements et matériels faits sur le fonds de la Commission, pour chacun des pays membres.

. l'envoi en Mauritanie, début novembre 1993, pour une durée de 10-15 jours, d'un expert marocain, en vue d'évaluer la situation acridienne prévalant dans ce pays; les dépenses correspondantes sont à imputer sur le budget de la Commission à la rubrique prévue à cet effet;

6 - Coopération avec l'OCLALAV

. surseoir, provisoirement, à l'exécution de la recommandation de la Commission relative à la définition des modalités d'application du programme-cadre de coopération entre la Commission et l'OCLALAV, programme confirmé, cependant, comme base de cette coopération;

7 - Au niveau des questions diverses :

Il a été convenu de demander à la FAO la préparation

d'un projet de règlement intérieur pour la Commission, projet qui sera examiné à la prochaine session.

8 - Prochaine session du Comité Exécutif

Elle se tiendra au lieu et à la date de la 19ème session de la Commission (Tripoli, Octobre 1994).

Note sur le programme de travail  
et le budget de la Commission

**I - Introduction**

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

**II - Programme de travail**

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement avec des variations annuelles liées souvent à l'activité du Criquet pèlerin à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

**1. Coordination régionale**

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit une fois par an en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect...).

**2 - Coopération régionale et internationale**

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la cooperation avec les pays sahéliens renfermant les aires grégarigènes

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la cooperation dans tous les domaines intéressant le Criquet pélerin ect ...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre le Criquet pélerin

(Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité).

### 3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pélerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le "C.O.P.R." qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000 \$/an. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

### 4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pélerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pélerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect...

## 5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

Activités	Ventilation du Budget	
<u>1. Coordination régionale</u>	25.000	
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect...).		
- Réunion du Comité Exécutif	8.000	
- Frais généraux	3.000	36.000
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		
- Participation du Président de la Commission aux réunion de L'O.C.LA.LAV. et les autres Organisations régionales	5.000	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et Sièges des Organisations régionales.	5.000	10.000
<u>3. Formation et recherches</u>		
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30.000	
- Renforcement des Laboratoires de recherches et projets de terrain	20.000	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10.000	60.000
<u>4. Appui aux prospections et à la lutte</u>	20.000	20.000
<u>Total</u>	<u>126.000</u>	<u>126.000</u>
Coût des services afferents au projet (13%)	16.380	16.380
Solde	620	620
<b>Total Général</b>	<b>143.000</b>	<b>143.000</b>

Observations:

- 1/ Etant donné que le budget de la Commission est géré par la FAO, cette gestion doit obeir aux règles adoptées par l'Organisation pour sa propre comptabilité d'où la distribution de ce budget suivant un nombre important de rubriques difficiles à identifier et à collationner.

- 2/ Possibilité de transfert de crédits d'une rubrique à une autre dans le budget de la Commission.

- 3/ Prises en charge par le Gouvernement algérien de tous les frais de téléphone, telex, fax, électricité, gaz et eau, ainsi que la mise à la disposition du Secrétariat de la Commission de bureaux gratuitement et la maintenance des véhicules de la F.M.I., destinés aux prospections au Mali et au Niger.

- 4/ Il a été proposé par la Commission, que le Comité Exécutif fixe les dépenses au niveau des rubriques budgétaires: Equipements pour les Laboratoires et les projets de terrain en fonction des besoins exprimés par les pays.

Fonds de dépôt N°. 9169Contribution des Etats MembresEtat des comptes au 31 août 1994  
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions dues en 1994	Contributions dues 31/12/93	Contributions reçues au 31/8/94	Contributions dues au 31/8/94
Algérie	36.600,00	0,00	36.000,00	0,00
Libye	41.500,00	150.788,00	0,00	192.288,77
Maroc	33.300,00	66.610,00	66.600,00	33.310,00
Tunisie	21.600,00	600,01	600,00	21.600,01
Mauritanie*	10.000,00	19.743,59	0,00	29.743,59
Total	143.000,00	237.742,37	103.800,00	276.942,37

\* à partir de 1990



Fonds de dépôt N°. 9169Budget annuel pour la période quinquennale 1993-97Recette et dépenses pour les années  
1992, 1993 et prévisions de dépenses pour 1994  
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET ANNUEL</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994*</u>
Solde au 1er janvier		125 937	169 394	147 049
Contributions + int.	<u>143 000</u>	<u>173 895</u>	<u>82 553</u>	<u>103 800</u>
Total	<u>143 000</u>	<u>299 832</u>	<u>251 947</u>	<u>250 849</u>
<u>DEPENSES</u>				
1100 <u>Exp &amp; Con Int.</u>		126	172,22	-
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées	17 000	16 050	-6 004,74	
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination régionale, consultants	15 000	19 822	8 644,08	14 834,19
3000 <u>Contrats</u>				
Impression rapports	10 000	-	-	-
4000 <u>Frais généraux</u>				
Divers	2 000	10 888	7 892,24	6203,63
5000 Fournitures et matériel				
Pour les prospections sur le terrain carburant et lubrifiants, entretien des véhicules	18 000	26 098	18 781,54	21 178,48
6000 <u>Equipement</u>				
Pour les projets de terrain	35 000	-	514,53	21 372,00

\* Arrêté au 1 septembre 1994 (voir annexe IV pour détails)

	BUDGET	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>
8000 <u>Bourse et dons</u>				
Formation individuelle et collective	<u>29 000</u>	<u>42 448</u>	<u>62 830,30</u>	<u>55 465,23</u>
Total	126 000	115 432	92 830,17	119 053,52
9000 Coût des services afférents au projet (13%)	<u>16 380</u>	<u>15 006</u>	<u>12 067,92</u>	<u>6 066,87</u>
TOTAL GENERAL	<u>142 380</u>	<u>130 438</u>	<u>104 898,09</u>	<u>125 120,39</u>
SOLDE	<u>620</u>	<u>169 394</u>	<u>147 048,91</u>	<u>25 728,61</u>

Fonds de dépôt N°. 9169Détails des dépenses en 1992 et 1993

	<u>1992</u>	1993
1100 Experts & Consultants Internationaux		
- Divers	126	172,22
1300 Assistance temporaire		
- Réunion de la Commission, Alger octobre 1992: (interprètes) (assistance temporaire)	15 650 400 -----	-5 809,41 -195,33 -----
	16 050	-6 004,74
2000 <u>Voyages</u>		
- Réunion de la Commission, Rabat (octobre 1991): frais aéroport interprètes récupération frais mission délégués/ interprètes	56 - 6 689	
- Mission Arifi, Rome (1992)	2 024	-132
- Réunion Comité exécutif, Alger (frais voyages délégués)	5 974	-136
- Mission Louveaux Mauritanie (avril 1992)	2 964	
- Mission Arifi, Cotonou, (Septembre 1992) (Conseil OCLALAV)	5 434	-270
- Réunion de la Commission, Alger (Octobre 1992) (frais voyage délégués)	6 092	-503
- Mission Louveaux (Novembre 1992)	3 967	
- Récupération (frais mission délégués 1990)		-2 867
- Frais mission Mahjoub (Rome, 1993)		1 050,91
- Frais billet mahjoub (Alger, 1993)		500,00
- Mission Président CLCPANO Rome (mars 1993)		6 028,59
- Mission Président CLCPANO Cairo (1993)		1 765,00

	<u>1992</u>	<u>1993</u>
- Réunion Comité Exécutif, Agadir, Maroc (octobre 1993) (frais mission délégués)		6 274,19
- Mission M. Ghaout Mauritanie (1993)		1 628,00
- Mission Prof. Louveaux en Mauritanie (1993)		2 533,98
- Récupération frais interprète		-775,14
- Récupération frais mission 1990		-1 296,00
- Récupération frais mission Rome Président CLCPANO		-5 157,45
	-----	-----
	19 822	8 644,08
<b>4000 <u>Frais généraux</u></b>		
- Frais expédition	19	25,00
- Réunion de la Commission, Rabat (1991): (frais généraux)	-900	
- Achat livres pour les pays de la Commission (1991)	-249	
- Frais bancaires	340	
- Frais boursier Selmi Mauritanie (avril 1992)	2 129	
- Impression rapport Commission (1991)	3 932	
- Frais boursier Selmi, Mauritanie (octobre 1992)	3 776	
- Valise diplomatique	796	18,00
- Réunion de la Commission, Alger (octobre 1992):	1 045	
- Réunion Comité Exécutif, Agadir (1993)		3 271,11
- Frais généraux opérations boursier Taleb		1 504,52
- Frais généraux opérations boursier Selmi Mauritanie)		1 019,97
- Impression rapport Commission		2 053,64
	-----	-----
	10 888	7 892,24

	<u>1992</u>	<u>1993</u>
5000 Fournitures et matériel		
- Abonnements revues spécialisées (5 pays Commission)	25 798	19 281,64
- Récupération abonnements 1992		-781,30
- Réunion de la Commission, Alger octobre 1992: achat matériel	300(1)	-300
- Achat fourniture bureau régional Alger		324,40
- Frais expédition		256,40
	-----	-----
	26 098	18 781,54
6000 Equipement		
- Récupération achat 1990		-896,76
- Frais location véhicule Louveaux (Mauritanie)		1 411,29
		-----
		514,53
8000 Bourses et dons		
- Taleb (Mauritanie)	23 186	20 902,86
- Selmi (Tunisie)	25 697	22 011,00
- Récupération (frais 1992)		-5 174,48
- Billet Selmi	3 995	487,58
- récupération billet Selmi 1992		-2 434,59
- Gadgoud (Libye)	33 847	27 250,00
- billet	651	
- billet Taleb	180	
- récupération (2)	-45 108	
- récupération (frais divers)		-180
- récupération (Réunion Lutte préventive Rome 1991)		-32
	-----	-----
	42 448	62 830,30
<b>TOTAL</b>	<b>115 432</b>	<b>92 830,17</b>

(1) Obligation financière annulée en 1993

(2) Récupération fonds avancés en 1991

Fonds de dépôt N°.9169Détails des prévisions de dépenses et des engagements pour 1994  
(au 1 septembre 1994)  
(en dollars E.U.)

## 2000 voyages

-	Mission Président du CLCPANO Rome (mars 1993)	-316,18
-	Frais voyage Monsieur Chara	379,56
-	Réunion sur le Criquet pèlerin, Nouakchott, juin 1994 frais mission délégués pays de la Commission (Algérie, Tunisie, Libye et Maroc)	9 260,00
-	Frais mission M. Zaïdi Hasnaoui, Libye, juin 1994	868,00
-	Frais mission Professeur Roux en Mauritanie	4 227,00
-	Frais mission M. Ghaout 1993	426,00
-	Frais mission Président CLCPANO, Cairo (1993)	632,81
-	Frais mission Prof. Louveau (1993)	-31,00
-	Récupération	-1,200
-	Frais mission Président CLCPANO, Tunis, septembre 1994	588
		-----
		14 834,19

## 4000 Frais généraux

-	Frais prospecteurs algériens (Mauritanie, 1994)	5 284,84
-	Frais mission Prof Louveaux (Mauritanie, 1993)	918,79
		-----
		6 203,63

## 5000 Fournitures et matériels

-	Achat 5 GPS (Maroc)	4 815,48
-	abonnement revues spécialisées (5 pays Commission)	16 363,00
		-----
		21 178,48

## 6000 Equipements

-	Achat local ordinateur (Maroc)	11 500,00
-	Achat 10 GPS (Libye, Tunisie)	9 872,00
		-----
		21 372,00

## 8000 Bourses et dons

-	Taleb (Mauritanie)	24 000,00
-	Gadgoud (Libye)	27 000,00
-	Taleb (billet)	563,19
-	Taleb (frais médicaux)	1 279,41
-	Taleb (billet)	1 122,63
-	Gadgoud (billet)	1 500,00
		-----
		55 465,23
<b>TOTAL 1994</b>		<b>119 053,52(3)</b>
		=====

